

Image not found or type unknown



Donnation d'une maison et poursuite du bail avec le locataire

Par **fofo**, le **12/07/2009** à **16:32**

Bonjour, rnje voulais savoir si après une donation (du vivant de la personne) d'une maison en location dois-je refaire un bail au locataire et lui redemander une caution sachant que c'est une donation père fils et que c'était un bien de ma mère décédée donc mon père en avait seulement l'usufruit. Puis-je continuer le bail (de mon père en modifiant le nom) et récupérer la caution dont dispose mon père ou faut-il recommencer un nouveau bail avec lern locataire pour moi perso et que le locataire me redonne une caution et que mon père lui rende la sienne.

Par **Solaris**, le **12/07/2009** à **21:50**

Bonjour, nrnrnNormalement votre père doit vous restituer la caution et le bail continue tel quel sans aucune modification.